



patrick arotcharen agence d'architecture

## MAROQUINERIE DE GUYENNE

### Saint-Vincent-de-Paul (33)

---

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Résumé non Technique Etude d'Impact

Version C – Juin 2018

## INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre du développement de son activité de maroquinerie et de ses filiales liées au métier du cuir, HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite construire une nouvelle manufacture à Saint-Vincent de Paul en Gironde. Ce site accueillera 300 personnes à terme et aura pour vocation la fabrication d'articles de maroquinerie. HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite s'intégrer dans le tissu d'entreprises locales, tout en restant simple et discret.

Cette nouvelle implantation a pour but de répondre aux demandes de ses clients, dans le respect de la tradition de cette société : produire des produits en France.

Le choix de l'implantation en région bordelaise découle d'une enquête réalisée auprès des artisans de la Maison afin d'identifier la région vers laquelle un certain nombre d'entre eux serait prêt à déménager en vue de former de nouvelles recrues locales au savoir-faire d'HERMES. Par son attractivité (climat, situation géographique, ville à taille humaine...), Bordeaux et sa région est arrivé en tête.

Différents terrains ont été proposés par Bordeaux Métropole et au terme d'un classement faisant appel à divers critères internes, le terrain implanté avenue Robert Massé sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul a été retenu.

Au regard des puissances des machines de travail du cuir, le nouvel atelier sera soumis à autorisation d'exploiter et non pas à simple déclaration.

Un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit donc être déposé en Préfecture de Gironde. Il est à noter que le projet fait également l'objet d'un dépôt de Permis de Construire.

Selon l'article R 181-13 du Code de l'Environnement, le dossier d'autorisation environnementale unique doit être accompagné d'un résumé non technique de l'étude d'impact. Le présent document constitue donc le résumé non technique de l'étude d'impact de la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société MAROQUINERIE DE GUYENNE, dont le siège social est situé à Paris, dans le cadre de la création d'un nouveau site de maroquinerie sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul (33).

## PRESENTATION DE LA SOCIETE

Fondée à Paris en 1837 par Thierry Hermès, l'entreprise, à l'origine une manufacture de harnais et de selles, appartient encore de nos jours majoritairement à ses héritiers. Le Groupe HERMES emploie aujourd'hui 12 834 personnes dans le monde dont 7 881 en France. La Maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

Aujourd'hui, la Maison déploie sa créativité à travers une grande diversité de métiers : maroquinerie et sellerie, prêt-à-porter féminin et masculin, chaussures, ceintures, gants, chapeaux, soie et textiles, bijoux, mobilier, tissus d'ameublement, papiers peints, arts de la table, parfums, montres.

L'entreprise dispose d'un savoir-faire qui allie à la fois le travail artisanal traditionnel et une utilisation de machines à la pointe de la technologie.

Le groupe HERMES s'attache chaque jour à respecter et faire vivre certaines valeurs fédératrices, édictées dans une Charte Ethique : la confiance, l'exemplarité, l'excellence, l'exigence, la reconnaissance et le respect, l'enthousiasme, la solidarité, la discrétion, la confidentialité, l'harmonie. Ces valeurs tendent à apporter aux collaborateurs du groupe des conditions de travail optimales, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Le groupe HERMES connaît depuis plusieurs années un développement soutenu de ses activités et emploie actuellement plus de 3 500 artisans dans 45 sites de production dont 35 sont situés en France. Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 pour l'ensemble du groupe HERMES s'élève à 5 549 M€ dont 755 M€ pour la France. La part de la maroquinerie sellerie représente 50% du chiffre d'affaires du groupe HERMES.

Les capitaux de la société MAROQUINERIE DE GUYENNE sont détenus à 100% par le groupe HERMES.

La société est créée à l'occasion de la mise en service de la nouvelle maroquinerie. De ce fait, elle ne dispose pas encore d'un bilan comptable et de résultats financiers.

L'effectif prévu sur la MAROQUINERIE DE GUYENNE est de 260 artisans, pour un total de 300 personnes à terme. Toutefois, ce nombre sera atteint progressivement, la montée en puissance des ateliers étant liée à la formation des artisans par des artisans expérimentés.

La formation des nouveaux entrants au métier de la maroquinerie est assurée par des formateurs internes. Les artisans sont recrutés par promotion d'une vingtaine de personnes tous les 6 mois.

## PRESENTATION DU PROJET

### Principales données de localisation du site

Situation géographique de la commune	La commune de Saint-Vincent-de-Paul fait partie de la communauté de Communes de Bordeaux Métropole, au cœur du département de la Gironde, à proximité immédiate de la Dordogne
Situation géographique du projet	Le terrain concerné par le projet est situé à l'Est de la zone urbaine de la commune
Adresse du site	Avenue Robert Massé 33 440 Saint-Vincent-de-Paul
Moyens d'accès	RD115
Références cadastrales (Tout ou partie des parcelles cadastrées)	154, 153, 292, 297, 302, 303, 308, 309, 314, 315, 643, 116, 176, 121 et 321
Zonage PLU	Zone AU3 « zone d'extension urbaine pour tissu mixte »



Source Géoportail

La prise en compte du développement durable fait, depuis des années, partie intégrante du fonctionnement de la société HERMES.

Sa filiale HERMES SELLIER a mis en place les principes de respect de l'environnement dans la vie quotidienne de ses maroquineries tant au niveau des produits utilisés par les Maroquiniers Sellier (utilisation de colles aqueuse dans le process de fabrication par exemple) qu'au niveau du fonctionnement même des sites de production (utilisation d'énergies renouvelables dès que possible en fonction des ressources naturelles du terrain d'implantation).

Pour cette société soucieuse du respect de l'environnement, la prise en compte du développement durable doit être présente aussi dans le cadre de la construction des nouvelles maroquineries en France.

Puisqu'aucun référentiel n'existe pour les sites de production et en particulier pour les sites de production du type artisanal, le groupe a développé depuis plusieurs années son propre référentiel de construction durable. La volonté n'est pas d'afficher une certification pour les bâtiments, mais de construire les nouvelles manufactures en gardant à l'esprit des principes évidents de maîtrise des ressources nécessaires à la production d'un édifice et à son fonctionnement. Ainsi le référentiel du groupe couvre la phase construction et exploitation.

Le projet d'aménagement de la MAROQUINERIE DE GUYENNE se déploiera sur un terrain, actuellement propriété de la commune de Saint-Vincent-de-Paul, d'environ 55 000 m<sup>2</sup>.

Le site sera constitué d'un bâtiment principal, d'une zone de parking du personnel comprenant 300 places de parking, dont 6 pour les Personnes à Mobilité Réduite, 7 pour les véhicules électriques, un abri deux-roues, un réseau de noues de collecte des eaux pluviales le long des voiries et entre les travées des stationnements, et différents bassins (un bassin formant réserve d'eau incendie, un bassin étanche pour la rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie, un bassin de gestion des eaux pluviales traité comme une grande rétention des eaux pluviales au Sud de la parcelle). Le reste de la parcelle sera occupée par des jardins, un verger et un potager.

Un accès unique au Nord depuis l'avenue Robert Massé assurera l'entrée et la sortie du lieu. Cet accès se sépare en 2 voies : un accès dédié aux livraisons liées aux activités de fabrication à l'Est et un accès dédié à la fois aux livraisons cuisine et aux stationnements du personnel au Sud.

La répartition entre les différentes surfaces est la suivante :

- Emprise au sol de la construction : 6 213 m<sup>2</sup>
- Voiries, cours logistiques : 8 352 m<sup>2</sup>
- Terrasses, chemins piétons : 1 830 m<sup>2</sup>
- Parking véhicules légers : 3 397 m<sup>2</sup>
- Bassins (gestion EP, réserve incendie) : 2 228 m<sup>2</sup>
- Espaces verts, non imperméabilisés : 33 653 m<sup>2</sup>



L'imperméabilisation du site représentera au maximum 39 % de la surface du terrain (55 673 m<sup>2</sup>).

L'implantation du bâtiment et des infrastructures sur la parcelle, sont visualisées sur le plan masse ci-dessous :



Source : **patrick arotcharen** agence d'architecture

Le bâtiment unique sera organisé autour de différents pôles représentant les diverses fonctions nécessaires au fonctionnement de la manufacture :

- Pôle administratif : accueil, bureaux, salles de réunion, archives...
- Locaux sociaux : vestiaires, sanitaires, espace détente, infirmerie, cabinet médical, local représentants syndicats...
- Restaurant intégrant une cuisine permettant de préparer sur place 300 repas par jour
- Ateliers : découpe, ponçage, tables de piquage, ... au total 4 blocs constitués chacun d'un atelier de coupe et 2 ateliers tables de part et d'autre, et un atelier coupe spécifique
- Pôle logistique : réception et stockage des cuirs, des consommables, des articles nécessaires à l'assemblage des sacs (pièces métalliques, teintures, colles aqueuses...), expédition des produits finis
- Locaux techniques (transformateur, TGBT, compresseur d'air, batteries et onduleurs des panneaux photovoltaïques...).

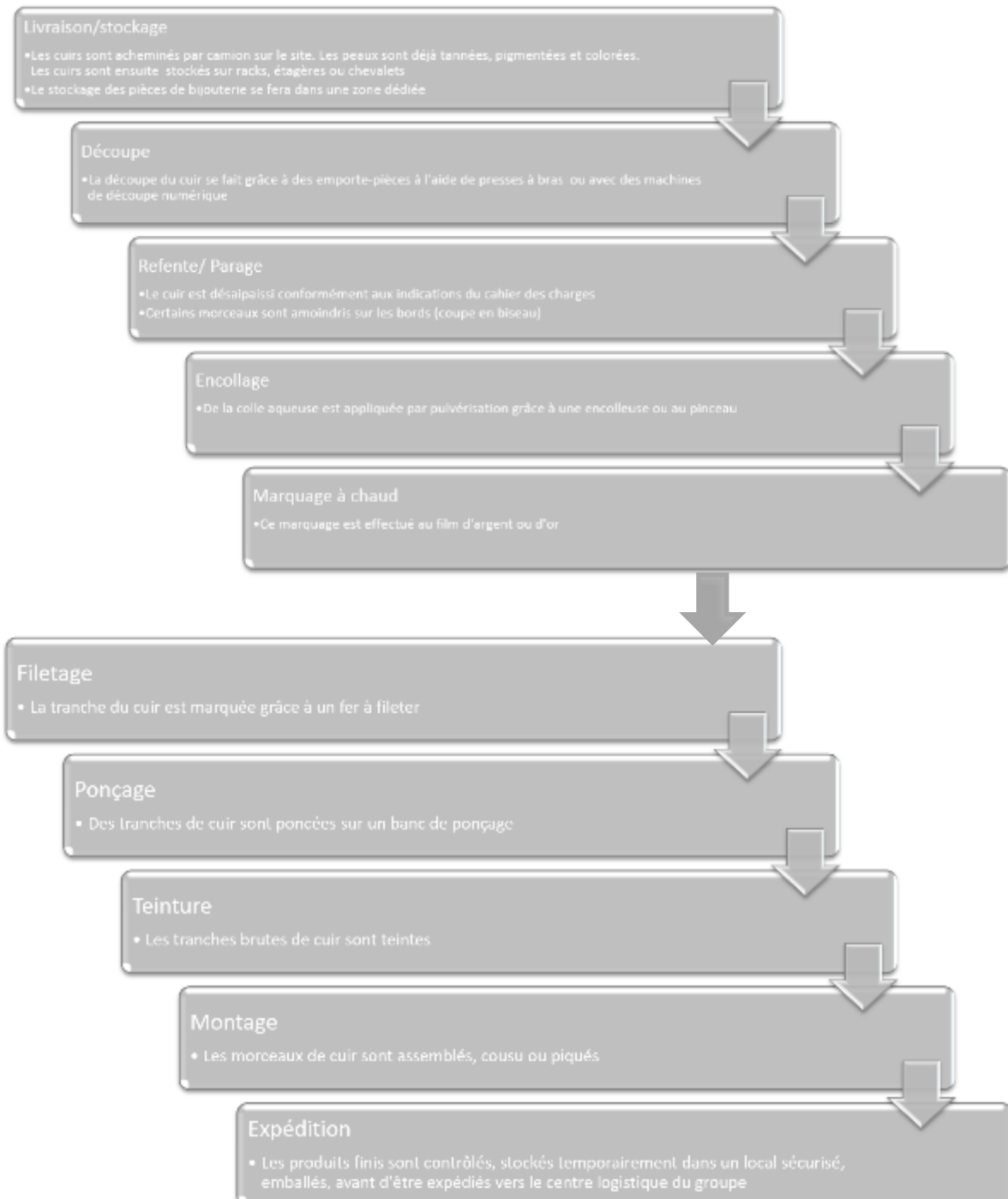
Les dimensions principales du bâtiment sont : 130 mètres de longueur maximum, 43 mètres de largeur maximum aura une hauteur maximum de 9 mètres (point le plus haut des sheds). Par contre, les toitures terrasses seront à 5 mètres de hauteur avec un acrotère en façade de plus de 3 mètres afin de masquer la vue des toitures qui serviront à l'implantation des équipements techniques (centrale de traitement d'air, groupes froids...).

Les dispositions constructives du bâtiment seront les suivantes :

- Structure principale : établissement à simple rez-de-chaussée, structure du bâtiment en ossature métallique/bois
- Couvertures : type shed avec châssis vitrés et panneaux photovoltaïques au-dessus des ateliers et toiture terrasses béton au-dessus du pôle logistique et cuisine
- Façades : châssis vitrés intégrés
- Sol en béton.

Le stockage des peaux sera constitué d'un bloc coupe-feu 2 heures (parois et portes) avec toiture terrasse béton. Les locaux techniques seront également construits coupe-feu 2 heures.

Le processus d'élaboration des sacs et de la petite maroquinerie en cuirs est résumé dans l'organigramme ci-dessous :





Rubriques de la nomenclature dont dépendra le projet de la MAROQUINERIE DE GUYENNE :

Rubrique	Classement
<p><b>2360.a</b> Ateliers de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux. La puissance maximum de l'ensemble des machines pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>a) supérieure à 200 kW (A - 1) b) supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW (D)</p>	<p>Machines dans zone de coupe, zone d'encollage, table et ponçage Puissance totale pour le site de 226 kW <b>Autorisation</b></p>
<p><b>2355</b> Dépôt de peaux y compris les dépôts de peaux salées en annexe des abattoirs, la capacité de stockage étant supérieure à 10 t</p>	<p>Local de stockage des peaux tannées et teintées de capacité égale à 15 tonnes <b>Déclaration</b></p>
<p><b>2925</b> Atelier de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW</p>	<p>Postes de charge engins de manutention (10 kW) Batteries de stockage de l'électricité (puissance totale supérieure à 50 kW) <b>Déclaration</b></p>
<p><b>4802.2a</b> Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n°842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n°1005/2009 Emploi dans des équipements clos en exploitation. Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg</p>	<p>Groupes froids contenant 300 kg de R134a et R410a <b>Déclaration</b></p>
<p><b>2220</b> Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. B. Autres installations que celles visées au A la quantité de produits entrant étant :</p> <p>2. Autres installations :</p> <p>a) Supérieure à 10 t/j (E) b) Supérieure à 2 t/j, mais inférieure ou égale à 10 t/j (DC)</p>	<p>Préparation de 300 repas, la quantité de produits d'origine végétale entrant étant de 0,02616 t/j <b>Non Classé</b></p>

Rubrique	Classement
<p><b>2221</b> Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie.</p> <p>B. Autres installations que celles visées au A, la quantité de produits entrant étant :</p> <p>1 - supérieure à 4 t/j (E) 2 - supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 4 t/j (D)</p>	<p>Préparation de 300 repas, la quantité de produits d'origine animale entrant étant de 24,9 kg/j ou 0,0249 t/j</p> <p><b>Non Classé</b></p>
<p><b>2940</b> Application, cuisson, séchage sur support quelconque de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc, la quantité maximale susceptible d'être présente étant inférieure à 100 L.</p>	<p>La quantité de colle à l'eau, de vernis appliqués par jour est de 10 litres</p> <p><b>Non Classé</b></p>

Le rayon d'affichage de 1 kilomètre touche les communes de Saint-Vincent-de-Paul, Cubzac-les-Ponts, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Loubès, Ambarès-et-Lagrave.

A noter que le site ne relèvera pas du classement Seveso 3, compte-tenu des faibles quantités de produits étiquetés qui seront utilisés (quelques encres et produits de nettoyage et d'entretien).

Rubriques Loi sur l'Eau concernées par le projet :

Rubrique – libellé	Classement
<p><b>2.1.5.0</b> Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)</p>	<p>Surface d'emprise du site 5,5 hectares Rejet des eaux pluviales dans le fossé au Sud du site</p> <p><b>Déclaration</b> <b>2.1.5.0. 2</b></p>

Rubrique – libellé	Classement
<p><b>3.2.2.0</b> Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :</p> <p>1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> (A) 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m<sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m<sup>2</sup> (D)</p> <p>Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.</p>	<p>Zone inondable impactée à l'entrée de site 720 m<sup>2</sup></p> <p><b>Déclaration</b> <b>3.2.2.0. 2</b></p>
<p><b>3.2.3.0</b> Plans d'eau, permanents ou non :</p> <p>1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D)</p>	<p>Création de bassin de gestion des eaux pluviales d'une surface de 0,2 hectare</p> <p><b>Déclaration</b> <b>3.2.3.0. 2</b></p>

## RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Le terrain retenu par la MAROQUINERIE DE GUYENNE pour l'implantation de son site fait partie d'un ensemble de parcelles de 9 hectares du centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul que souhaite aménager Bordeaux Métropole. Dans cette optique, Bordeaux Métropole a confié à Verdi Conseil Midi Atlantique la réalisation d'un cadrage environnemental des 9 hectares à aménager.

Le terrain couvre une surface de 5,5 hectares et appartient à la commune de Saint-Vincent-de-Paul.



Source : Google Map

Le proche environnement du site est occupé par :

- 🌿 Au Nord : l'avenue Robert Massé (ou départementale 115), puis l'étang des Terrasses (pêche de loisir, parcours santé et aire de jeux)
- 🌿 Au Sud : un fossé, un chemin communal, le ruisseau la Jalle des Toureils (canalisé), puis des espaces naturels boisés
- 🌿 A l'Est : un fossé, l'avenue Robert Massé, puis une habitation (lieu dit Saint-Cricq) et la Dordogne à 180 mètres
- 🌿 A l'Ouest : un ancien chemin rural puis une parcelle naturelle et à près de 230 mètres la zone urbaine de Saint-Vincent-de-Paul.



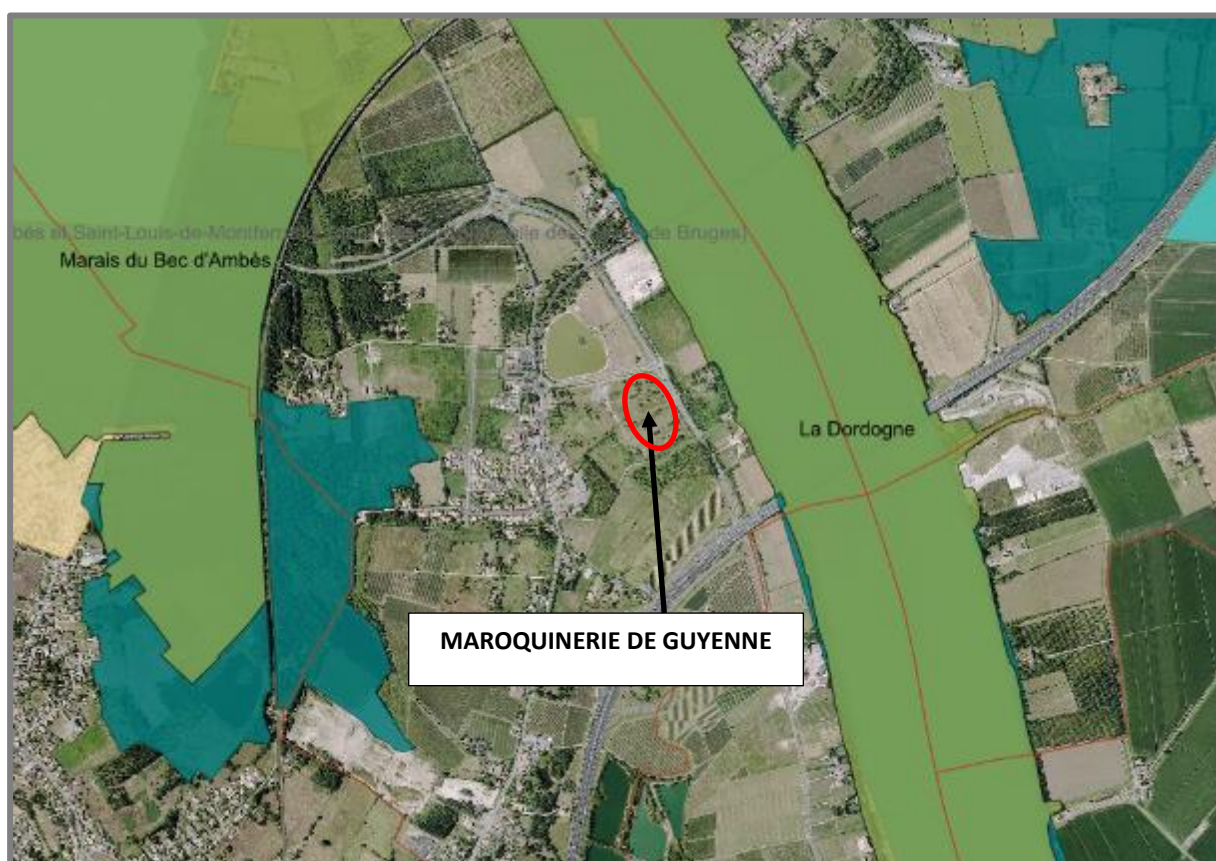
## Environnement du site

Milieu Physique	Qualité de l'air	Qualité de l'air satisfaisante sur la zone péri-urbaine, malgré la proximité de l'autoroute A10
	Topographie et géologie	Topographie entre 3 mètres (Nord-Est) et 7 mètres (Sud-Est), qui s'explique en partie par des remblaiements. Le terrain est implanté sur de l'argile présentant un faible coefficient de perméabilité (peu de possibilité d'infiltrer les eaux de pluie à la parcelle)
	Sites et sols pollués	A l'échelle de la parcelle, les analyses ont montré que les remblais peuvent être qualifiés globalement comme inertes. ; toutefois, des dépassements de seuils maximum ont été relevés sur 3 points au Nord-Ouest de la parcelle
	Risque inondation	Terrain concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la presqu'île d'Ambès (coin Nord-Ouest sur 720 m <sup>2</sup> )
	Patrimoine culturel	Le projet se situe dans le périmètre de protection de monument historique, Eglise de Saint-Vincent-de-Paul implantée à 280 mètres à l'Ouest du site
	Patrimoine archéologique	Le terrain se situe en dehors de zones archéologiques protégées (la zone de saisine plus proche est à 420 mètres au Nord du site)
	Paysage	Saint-Vincent-de-Paul se situe à la frontière entre l'ensemble paysager de l'estuaire et ses rivages et la Vallée de la Dordogne. Le site se situe dans l'unité paysagère du Bec d'Ambès, avancée au relief plat d'une dizaine de kilomètres accueillant à la fois agriculture, urbanisation et implantations industrielles, sur des terres marécageuses transformées par l'homme au fil des siècles.
Milieu Humain	Espace agricole	La parcelle a fait l'objet de remaniements, remblaiements au cours des vingt dernières années. Elle n'est pas cultivée.
	Equipements publics et activités de loisirs	Le site est implanté de l'autre côté de l'avenue Robert Massé par rapport à l'étang des Terrasses (pêche, parcours santé et aire de jeux)
	Déplacement	Le site est entouré d'infrastructures routières importantes notamment l'autoroute A10 (310 m) et ferroviaires dont la ligne LGV (760 m). Il est desservi par 3 lignes du réseau TransGironde et 2 lignes du réseau TMB (arrêt « bourg »). Compte-tenu des classements des infrastructures existantes, les aménagements « mode doux » sont peu envisageables
	Servitude d'utilité publique	Le terrain est concerné par la servitude AC1 concernant la protection de l'église de Saint-Vincent-de-Paul (Monument Historique)
	Cadre d'urbanisme et réglementaire	Parcelle en zone UA3 d'extension urbaine pour tissu mixte, autorisant les installations classées ne présentant pas de risques ou de nuisances élevées.  Le développement de cette parcelle est inscrit dans les objectifs du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (métropole nature, métropole responsable, métropole active avec ouverture de nouveaux espaces économiques et métropole à hauts niveaux de service.



La carte ci-dessous permet de positionner le terrain du projet au regard des zones de protections réglementaires (Parc Naturel Régional, NATURA 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), zones humides, forêt domaniale...) :

- 🌿 NATURA 2000 FR7200660 (directive habitat) : « La Dordogne » à 230 m à l'Est
- 🌿 NATURA 2000 FR7200686 : « Marais du Bec d'Ambès » à 1 300 m au Nord-Est
- 🌿 ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) : « Marais du Nord de Bordeaux et marais du Bordelais : marais d'Ambès et Saint-Louis-de-Monferrand » à 1 800 m à l'Ouest
- 🌿 ZNIEFF de type 1 : « Marais de Montferrand », située à 1 500 m au Nord-Ouest
- 🌿 ZNIEFF de type 1 : « Zone bocagère de l'Estey Verdun », située à 2 400 m à l'Est
- 🌿 ZNIEFF de type 2 : « La Dordogne », située à environ 230 m à l'Est du site
- 🌿 ZNIEFF de type 2 : « Zones humides d'Ambès à Saint-Louis-de-Monferrand », située à environ 600 m à l'Ouest du site
- 🌿 ZNIEFF de type 2 : « Coteau du bicot et zones humides de la Virvée et des Esteys Saint-Julien et Verdun » à 1 500 m à l'Ouest



Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Le terrain s'inscrit à proximité d'un contexte environnemental fort, marqué par la présence de la Dordogne et de vastes zones bocagères et de marais. Ces formations abritent de nombreux enjeux écologiques : zones humides, Cuivré des marais, Vison d'Europe, Loutre d'Europe, avifaune, frayère...

Aussi, un diagnostic faune-flore a été réalisé en 2016-2017, à la demande de Bordeaux Métropole, sur l'ensemble de la parcelle afin d'identifier les enjeux du terrain.

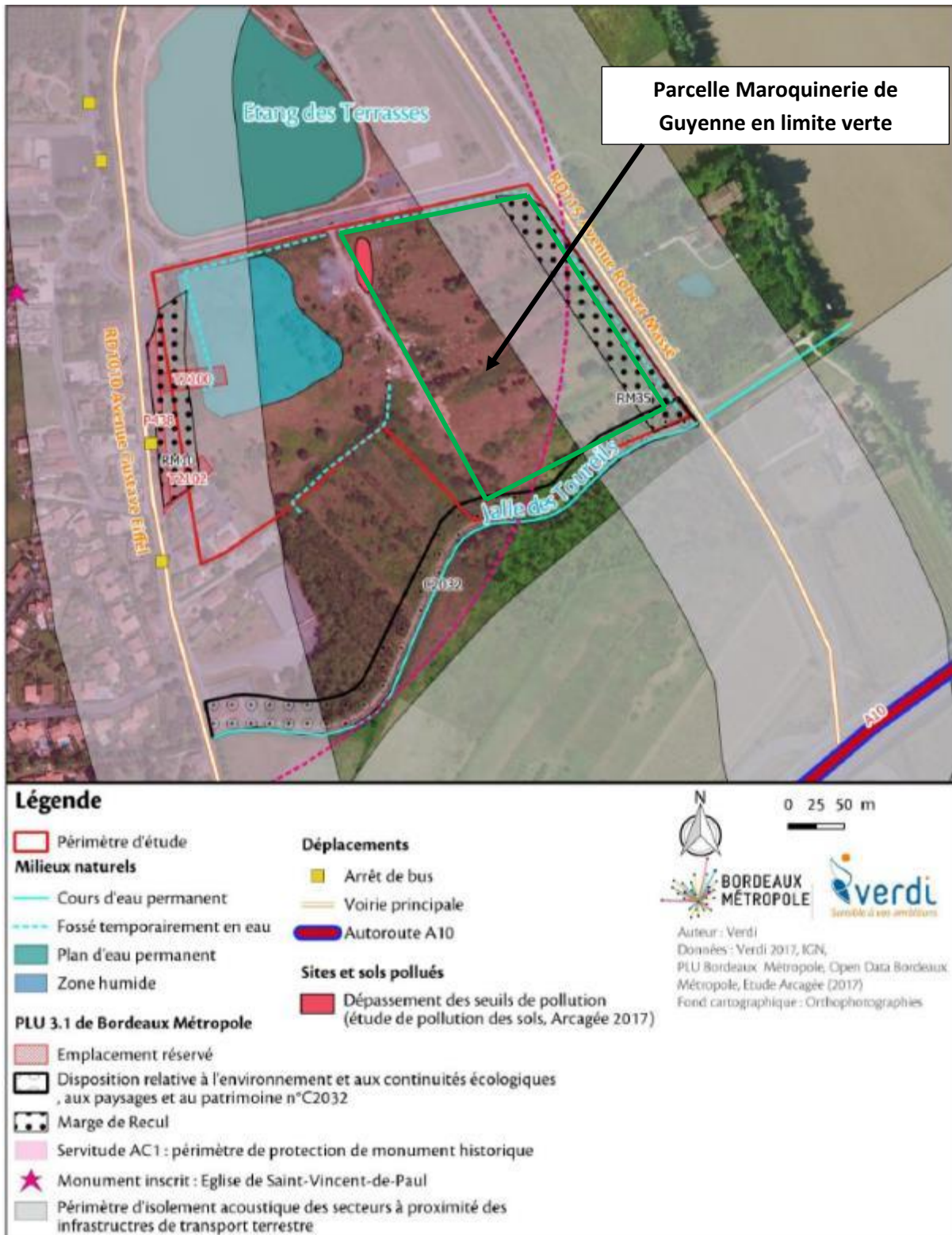
Les investigations ont donné lieu aux conclusions suivantes :

« L'analyse a permis de mettre en avant un contexte environnemental à très fort enjeu sur le territoire de Saint-Vincent-de-Paul avec une richesse écologique importante et reconnue à travers de multiples zonages d'inventaires et de protection environnementale. Des potentialités écologiques sont ainsi mises en avant à proximité du site d'étude. Aussi, la proximité de la Jalle des Toureils, de la Dordogne et le positionnement en amont hydraulique de la zone d'étude lui confère notamment une responsabilité quant à la bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

L'expertise a permis de mettre en évidence la présence de zones humides au sein du site d'étude. Celles-ci se révèlent toutefois d'intérêt et fonctionnalité limités et fortement altérés. Elles contribuent néanmoins à maintenir un maillage écologique local. Cependant, les inventaires ont mis en évidence la présence d'espèces exotiques envahissantes hydrophiles qui pourraient bénéficier de ce maillage pour se disperser (Tortue de Floride, Grenouille Taureau, Jussie).

Les activités humaines sur site et à proximité (infrastructures routières, urbanisation, dérangement, dépôts de matériaux...) et la faible qualité écologique des milieux naturels au sein du périmètre de projet limitent l'attractivité pour une faune et flore remarquable. Les enjeux sont centrés sur la Jalle des Toureils dont la continuité écologique doit être préservée mais aussi sur l'alimentation du cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts de types formations préforestières/fourrés. Les autres cortèges faunistiques ne constituent pas d'enjeu écologique important sur le site d'étude. Il est à relever l'altération écologique importante de la zone d'étude avec de nombreuses espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes. »

Carte des enjeux sur la parcelle investiguée par VERDI



Source : VERDI

Sur la base de ses constats, la première mesure retenue par la MAROQUINERIE DE GUYENNE a été de ne pas garder les parcelles du terrain sur lesquelles est implantée la zone humide identifiée. Ainsi dans la séquence « Eviter Réduire Compenser », le projet privilégie le principe fondamental d'Eviter.

Un des enjeux du projet paysager est d'intégrer la prise en compte des spécificités du site, du déjà là : atouts ou contraintes, pour en faire une valeur ajoutée, une identité préservée.










Préserver les arbres existants, étoffer les masses arborées traversant le site, inscrire le futur bâtiment dans le paysage alluvial, restaurer la fonction hydraulique du site, composer avec les fossés présents...

Ainsi, la présence des haies arborées et des anciens fossés a guidé l'orientation et le tracé du parking dédié au personnel. Les travées du parking suivent cette orientation donnée par les arbres, s'insèrent à distance, créent des ruptures dans le linéaire de voirie pour conserver certains arbres existants.

Ce respect de cet environnement végétal, hydraulique et naturel est la clé de voûte pour insérer le projet et créer un environnement humain et social, un socle sociable au projet.

Dans cet état d'esprit, le programme proposé s'attache à favoriser la biodiversité et communiquer sur la démarche écologique auprès des artisans de la Maroquinerie.

Les mesures d'accompagnement proposées par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour limiter les effets du projet sur le milieu naturel :

-  Limiter l'imperméabilisation des cheminements piétons et parkings (zones en stabilisé, en graviers entre les terrasses), à l'échelle de la parcelle le projet représentera une imperméabilisation de 39%
-  Aménager les bassins de gestions des eaux avec des formes naturelles, des rives plantées de graminées et de bosquets d'arbres formant une ripisylve naturelle
-  Créer des noues de collecte des eaux pluviales le long des voiries et entre les travées des stationnements accompagnées de végétation hydrophyle
-  Conserver les arbres existants et les compléter avec des essences locales existantes (aulnes saules et bouleaux, cortège de la flore spontanée, qui se développent en lisière arborée sur la parcelle...)
-  Aménager au Sud des terrasses détente, une large prairie travaillée en léger creux sur l'emprise de la zone existante en creux
-  En complément des zones paysagères autour du bâtiment et des petits jardins de prairie, plantation d'un verger et d'un potager
-  Les arbres du verger proposés sont de type nourricier : Malus domestica, pommier / Prunus cerasus, cerisier afin de favoriser le développement des insectes butineurs
-  Installation de gîtes à insectes dans le site sous forme de morceaux de bois mort, ainsi que des nichoirs à oiseaux sur les troncs d'arbres
-  Mise en place de composteurs à proximité de la plateforme logistique de la cuisine et directement accessible depuis celle-ci



Sur la base des investigations de terrain réalisées par VERDI, le projet de la MAROQUINERIE DE GUYENNE a intégré dès la phase conception les enjeux à préserver. Ainsi, la parcelle contenant la zone humide a été écartée du terrain d'assiette afin d'éviter tout impact sur la zone humide. La Jalle de Toureils, en limite de projet sera également préservée.

Dans un deuxième temps, l'implantation du projet sur la parcelle finale a été définie autour des espaces naturels à conserver (fossés bordant le terrain complétés par un réseau de noues pour gérer les eaux de pluie, parc de stationnement aménagé autour des arbres existants...).

Ainsi, le projet de la MAROQUINERIE DE GUYENNE préserve les enjeux de la zone, tout en favorisant la biodiversité en place. Le projet ne présentant pas d'impact sur les enjeux naturels, aucune mesure de réduction ne paraît nécessaire. Soucieuse d'intégrer son projet de construction dans une démarche durable, la MAROQUINERIE DE GUYENNE propose un aménagement paysager afin de renforcer la biodiversité sur la parcelle.

Entrée du terrain actuelle, le long de l'avenue Robert Massé :



Insertion paysagère du projet depuis l'entrée du site, avenue Robert Massé :



Source : [patrick arotcharen](#) agence d'architecture

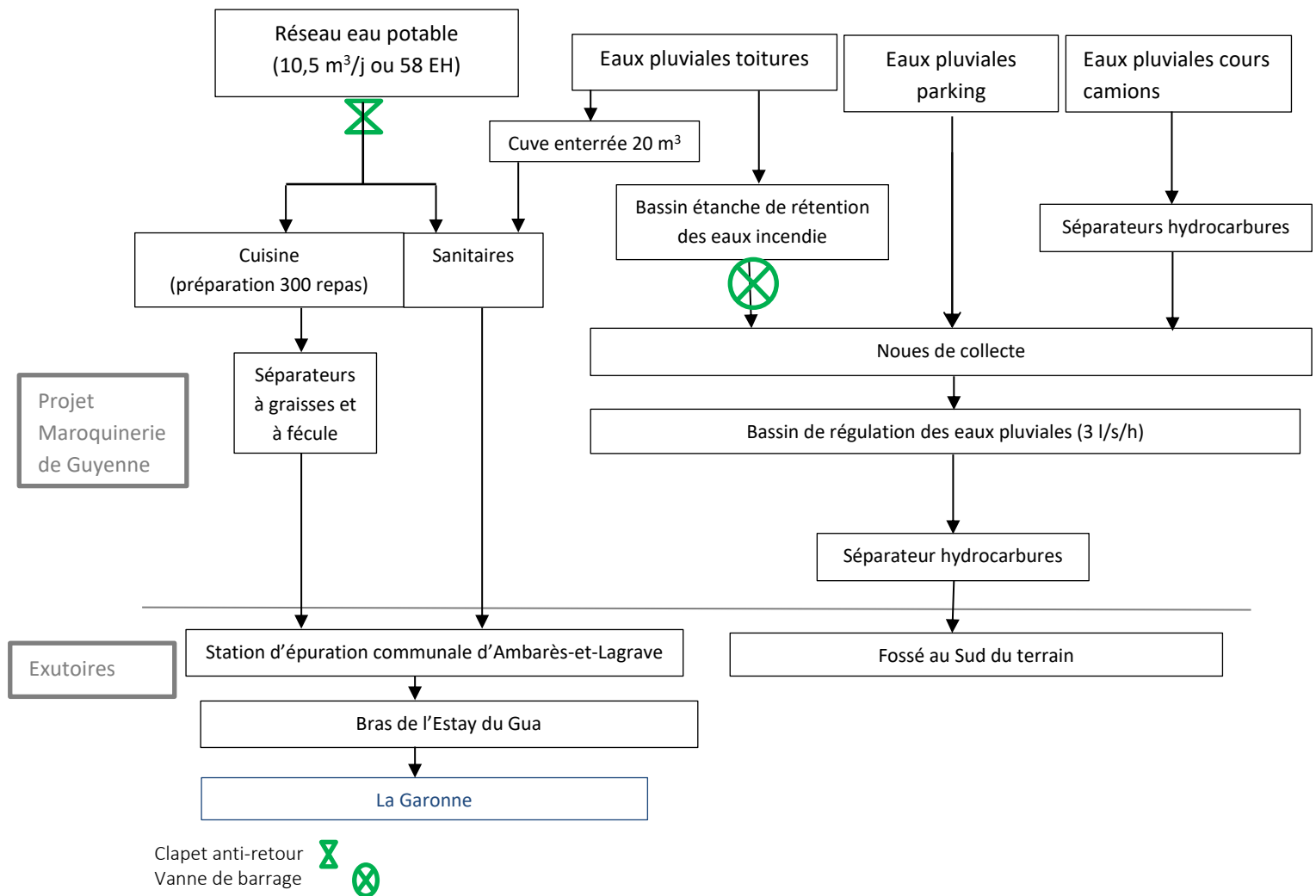




## L'eau

Le projet ne sera pas implanté dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

L'utilisation de l'eau potable, la gestion des eaux usées peuvent se résumer selon le schéma suivant. La collecte des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées qui seront créées et la gestion de celles-ci sont également explicitées sur le schéma.



Le projet n'aura pas d'impact sur la qualité de l'eau potable distribuée, la qualité des eaux de pluie collectées sur les zones imperméabilisées ou celles des eaux usées rejetées au réseau public dont l'exutoire est la station communale d'Ambarès-et-Lagrave (le site représentera 0,05% des rejets traités par la station). Des mesures seront mises en place pour préserver la ressource en eau. Le projet prévoit la collecte, le traitement et le stockage des eaux de pluie afin de les restituer avec un débit de fuite adapté, au fossé Sud, conformément au règlement d'urbanisme. Le projet sera conforme aux documents de gestion de la ressource en eau qui lui sont applicables.






## L'air

La qualité de l'air au droit du terrain du projet est caractérisée par la présence des axes de circulation (A10, routes départementales...), la proximité de la zone péri-urbaine Bordeaux Métropole.

Le site utilisera des colles à l'eau (plutôt que des colles contenant des solvants) afin d'éviter le rejet de Composés Organiques Volatils (COV) à l'atmosphère. Cette réduction à la source permet de retirer le principal impact sur l'air, d'une activité artisanale de fabrication de maroquinerie en cuirs.

Le chauffage des locaux sera assuré par des énergies renouvelables, aucune utilisation de combustible fossile ne sera faite. Le site ne possèdera pas de chaudière.

Le projet sera source de rejets atmosphériques, pour lesquelles des mesures de réduction seront mises en place lorsque cela sera nécessaire :






-  dépoussiéreurs pour collecter les poussières de cuir issues des opérations de ponçage et permettant d'avoir un rejet en dessous du seuil de détection des appareils de mesures de poussières
-  dilution de l'hydrogène rejeté lors de la charge des batteries électriques des quelques engins de manutention de type transpalettes. L'hydrogène ne présente pas d'impact sur l'environnement.
-  mise en place de hottes et filtres sur les rejets de la cuisine.

Les choix techniques pour le chauffage des locaux permettront de garantir un impact nul sur la qualité de l'air. Les activités de la MAROQUINERIE DE GUYENNE présentent des rejets atmosphériques limités pour lesquelles des mesures d'évitement ou de prévention seront mises en oeuvre.



## Le bruit

Les activités d'une maroquinerie sont à l'origine de bruits liés :

-  à la ventilation de certains équipements de fabrication (encolleuse...)
-  au fonctionnement des ponceuses
-  aux trafics des véhicules (camions, utilitaires), des véhicules du personnel
-  aux manutentions à l'aide de transpalettes pour le déchargement des cuirs
-  au fonctionnement des utilités (groupes froids, compresseur d'air...)

Le site aura une activité essentiellement manuelle et n'utilisera que peu de machines dont le niveau de bruit dépassera 80 dB(A).

Les choix techniques des équipements, les dispositions constructives (ponces dans des locaux séparés, locaux techniques avec matériaux adaptés) permettront de diminuer la propagation des sons vers les limites de propriété. Les locaux seront construits avec des matériaux dont les caractéristiques acoustiques seront plus exigeantes que la norme de construction habituelle, pour tenir compte des zones de bruit classées autour de l'autoroute A10 et de la ligne LGV. De ce fait, la conception des locaux respectera un référentiel Développement Durable interne au groupe et notamment la cible de confort acoustique intérieur pour les artisans.

Le site n'aura aucune activité au-delà de 19 heures, ni le week-end. Les horaires habituels de travail des artisans couvriront la plage horaire 7h00 à 18h00. Les horaires de fonctionnement couvrent également les activités de préparation des repas sachant qu'après le service du midi, seules des activités de nettoyage seront effectuées durant l'après-midi.

Une comparaison des niveaux de bruit attendus en limite de propriété, avec des sources sonores de la vie courante est illustrée ci-dessous :

Exemples de la vie courante	Effets auditifs	dB(A)	Conversation	MAROQUINERIE DE GUYENNE
Avion au décollage	Troubles de l'oreille	130	Impossible	/
Coup de feu	Seuil de douleur Bruits insupportables (douloureux)	120		/
Discothèque		110		/
Marteau pilon	Seuil de danger Bruits très pénibles	100	En criant	/
Trafic routier intense		90	Difficile	Camions arrivant sur le site à 50 km/heure
Moto, hurlement de bébé	80			
Réfectoire	Bruyant	70	En parlant fort	Seuil autorisé en limite de propriété de jour
Bureau	Bruits courants	60		Seuil autorisé en limite de propriété de nuit
Rue calme		50	A voix normale	A l'extérieur des locaux techniques
Jardin calme		40		
Chambre calme la nuit	Calme	30	A voix basse	
Vent dans les arbres	Silencieux (très calme)	20		
Voilier		10		
Seuil d'audibilité	Silence anormal	0		






Compte-tenu de son implantation dans une zone d'infrastructures à fort trafic, de la distance de 120 mètres avec les plus proches habitations, des dispositions constructives qui seront mises en place, le projet de la MAROQUINERIE DE GUYENNE n'augmentera pas le niveau de bruit de la zone, de jour, comme de nuit.

L'activité manuelle de fabrication de sacs en cuir n'utilise aucune machine qui serait susceptible de générer des vibrations. Le site ne sera pas à l'origine de vibration.



## Les déchets

La gestion des déchets mise en place au niveau du site reposera sur :








-  Un tri sélectif à la source pour faciliter la valorisation des déchets
-  Un aménagement des zones de stockage des déchets (deux zones extérieures étanches pour l'entreposage des bennes et palettes déchets et une chambre froide pour les déchets organiques de la cuisine)
-  La gestion par des sociétés spécialisées (enlèvement régulier...)
-  La valorisation des chutes de cuir, des emballages
-  Le traitement des déchets de cuisine, des déchets d'entretien par des sociétés agréées.

Le nettoyage des équipements d'encollage s'effectue avec des produits lessiviels avec récupération des effluents dans des collecteurs repris par une société spécialisée (type fontaine à solvants). Ces fontaines ont des volumes maximum de 200 litres. Les produits lessiviels utilisés ne sont pas classés dangereux et ne contiennent aucun solvant. Ceci permet d'économiser l'eau pour le lavage.



## Les transports

Le projet intègre les dispositions et mesures de prévention suivantes :

-  300 véhicules légers /jour pour le personnel, 5 visiteurs/jour
-  5 camions et utilitaires/jour pour la livraison du cuir, des consommables, l'expédition des produits finis et l'évacuation des déchets
-  Quatre véhicules/jour pour le fonctionnement de la cuisine
-  Arrivée et départ des camions directement depuis l'échangeur A10 via la RD115 sans traverser la commune
-  Séparation des flux véhicules lourds et véhicules légers sur le site dès l'entrée
-  Dimensionnement suffisant à l'intérieur du site pour éviter les attentes véhicules sur l'avenue Robert Massé
-  Aménagement de 300 places de parking dont 6 pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 7 places pour voitures électriques et abri deux-roues.



## L'énergie

Le projet prévoit des mesures d'économie d'énergie dès la phase conception :

- 💡 Respect de la RT2012
- 💡 Positionnement judicieux du bâtiment par rapport au soleil, shed en toiture
- 💡 Panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité et 80% d'autoconsommation durant les heures de fonctionnement du site
- 💡 Maintien de la température d'ambiance des locaux par une pompe à chaleur (thermofrigopompe)
- 💡 Utilisation de fluides frigorigènes sans chloro-fluoro-carbone (CFC) pour les groupes froids
- 💡 Bornes de recharge pour véhicules électriques (7)
- 💡 Production de l'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur.

Et en phase exploitation :

- 💡 Réducteurs de pression sur les installations sanitaires et les points de nettoyage
- 💡 Robinets à détection infra-rouge
- 💡 Luminaires LED, éclairage intelligent (détecteur de présence, détecteur crépusculaire sur les parkings extérieurs...)
- 💡 Eclairage extérieur par détection de présence
- 💡 Absence d'enseigne lumineuse
- 💡 Formation, sensibilisation et implication du personnel.



## La santé

Les activités de la MAROQUINERIE DE GUYENNE ne seront pas à l'origine de rejets atmosphériques susceptibles d'avoir un impact sur la santé de population. Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la qualité atmosphérique constatée sur le secteur et notamment les concentrations seuils de la réglementation. En effet, les énergies utilisées sur site ne feront pas appel aux combustibles fossiles.

Le site n'utilise pas de produits dangereux susceptibles d'être rejetées au milieu naturel et notamment dans le milieu hydrographique.



Le choix du lieu d'implantation du nouveau site de la MAROQUINERIE DE GUYENNE a été effectué en privilégiant un terrain dépourvu d'enjeux environnementaux après une sélection de plusieurs terrains et réalisation de diagnostic faune-flore. Le terrain finalement retenu a été lui-même redélimité afin de ne pas englober dans la parcelle du projet une zone humide existante.

Le choix de la MAROQUINERIE DE GUYENNE a été de conserver les arbres présents sur la parcelle, de les intégrer au parking des véhicules du personnel et de définir les implantations du plan masse, en respectant les espaces définis naturellement sur le terrain. Ainsi, la gestion des eaux pluviales sera traitée par noues afin de conserver le réseau latéral de fossés existant autour de la parcelle et de le reproduire sur la parcelle.

Les choix techniques, les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle maroquinerie de la MAROQUINERIE DE GUYENNE permettront de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement.

Le site ne sera pas soumis à la directive des émissions industrielles qui impose de respecter les Meilleures Techniques Disponibles. Toutefois, les choix de procédé et de construction sont motivés par le respect des bonnes pratiques et de solutions pérennes et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre du projet, les investissements pour la protection de l'environnement s'élèvent à 1 815 000 euros notamment pour l'aménagement des espaces verts dans un souci de préservation de la biodiversité, la régulation et le traitement des eaux pluviales, le pré-traitement des eaux de cuisine, le stockage des produits liquides sur rétention et dans des contenants inférieurs à 10 litres, le dépoussiérage sur l'aspiration des ponceuses, les dispositions constructives sur les locaux techniques à l'origine de niveaux sonores, la gestion des déchets et le recours à des énergies renouvelables pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux, la production d'eau chaude sanitaire (Pompes à chaleur) et la production d'électricité par panneaux photovoltaïques pour 80% d'autoconsommation.

Ainsi le projet a respecté le principe « Eviter-Réduire-Compenser ».

Aucune mesure compensatoire n'est à mettre en place, les mesures de prévention permettant de limiter les impacts sur l'environnement.